



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins

Présents

Emir Kir, *Président* ;
 Philippe Boïketé, Nezahat Namli, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Loubna Jabakh, Dorah Ilunga Kabulu, Lydia Desloover, *Échevin(e)s* ;
 Luc Frémal, *Président du CPAS* ;
 Patrick Neve, *Secrétaire communal*.

Séance du 18.12.18

#Objet : Service de la rénovation urbaine; d'acquisition de matériel informatique.#

Le Collège,

Considérant la nécessité d'acquérir du matériel informatique pour le service de rénovation urbaine ;

Vu la convention d'association de frais n° ADF2014, conclue entre l'Administration communale de Saint-Josse-ten-Noode et le CIRB en vue de bénéficier des services proposés sur le catalogue du CIRB ;

Étant donné que conformément aux articles 2 et 47 de la loi du 17 juin 2016 relative aux « centrales d'achat », il peut être fait appel aux services du Centre d'Informatique pour la Région Bruxelloise ;

Attendu que le lot 1 du marché 2014-018 du CIRB a été attribué à la société Econocom, Place du Champ de Mars 5 bte 14 1050 Bruxelles pour une période de 2 ans à partir du 3 septembre 2015 et prolongé le 20 février 2018 jusqu'au 31 août 2019 ;

Attendu que la société Econocom désignée par le CIRB peut fournir le matériel suivant :

Société	Description	Qté	Prix
Econocom	HPro Desk600G4DM Intel Core i7 8700T 2.4 2666MHz 6C RAM 16GB DDR4 2666 SODIMM Memory Hard Disk 256GB Connector: 2 Display Port + 1 HDMI E-id Keyboard Warranty 5 YR + swapp 16h	1	945,00
Econocom	M1P02AA HP EliteDisplay E242 monitor 24" 16:10 Speaker Warranty 5 YR	1	180,00
Econocom	2DW53AA HP PC Mounting racket for Monitors E223 and E243(i)	1	35,00
	Total HTVA EUR		1.160,00
	Total TVAC EUR	21%	1.403,60

Décide :

D'adopter le projet d'acquisition de matériel informatique pour le service rénovation urbaine ;

D'engager le montant de 1.403,60 EUR auprès de la société Econocom ;

D'imputer la dépense de 1.403,60 EUR toutes taxes comprises, à l'article 9300/742-53 du budget extraordinaire 2018;

D'informer le Conseil communal de la présente décision.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,
(s) Patrick Neve

Le Président,
(s) Emir Kir

POUR EXTRAIT CONFORME
Saint-Josse-ten-Noode, le 18 décembre 2018

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,

Le Collège des
Bourgmestre et Echevins,
L'Echevin(e) délégué(e),

Patrick Neve

Philippe Boïketé